

BULLETIN N° 1 – SPECIAL REPRISE DE SAISON FOOT A 11



Reprise de l'activité Foot à 11 en 2017:

Jour de pratique	1er match de championnat	1er match de coupe
Vendredi	22-sept	06-oct
Samedi	23-sept	07-oct
Dimanche	01-oct	24-sept
Lundi	25-sept	09-oct

BONNE SAISON SPORTIVE A TOUS

SOMMAIRE

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS POUR BIEN DEMARRER LA SAISON

Les premières démarches administratives IMPERATIVES	Page 2
Après l'Assemblée des équipes	Page 3
Durant toute la saison	Page 3
Avant la rencontre	
Le jour de la rencontre	
Après la rencontre	
Clubs à plusieurs équipes	Page 4
Clubs avec plusieurs arbitres	Page 4
Les reports de rencontres	Page 4
Les joueurs suspendus	Page 4
L'arbitre officiel et son club	Page 5
Les arbitres officiels, les équipes et sa commission	Page 5
L'indemnité d'arbitrage	Page 6
Procédure en cas d'arbitre officiel désigné	Page 6
Les autorisations	Page 7
Les mutations	Page 7
Les Sélections Départementales	Page 7
Organisation des Coupes	Page 8
Quels rappels extraits du Règlement des Foot IdF	Page 9
Contrôle médical	Page 10
Comment bien remplir une feuille de match	Page 11
Calendrier général	Page 14
Composition des groupes de Championnats	Page 15

Les premières démarches administratives IMPERATIVES

S'affilier à la FSGT :

- Remplir le dossier d'affiliation de la saison en cours
- Le faire parvenir à son Comité avec le montant financier correspondant

Après avoir récupéré auprès des joueurs et arbitres de votre équipe :

- Leurs coordonnées complètes (nom, prénom, téléphone, adresse, date de naissance)
- Leur certificat médical d'aptitude à la pratique du Foot en compétition (daté de moins de trois mois) ou l'attestation dans le cas d'un renouvellement (voir rubrique contrôle médical)
- Leur photo
- Le montant de la cotisation due au club

Faire la demande de licence par Internet avec les codes reçus après validation de l'affiliation

- Les régler et les récupérer auprès de son Comité
- Apposer les photos
- Les faire signer par les joueurs
- Les plastifier

Après l'Assemblée Générale des équipes du 19 septembre

Adressez à votre gestionnaire d'installation votre calendrier

Informez tous vos joueurs du calendrier

Prenez contact avec vos premiers adversaires, que vous soyez recevant ou visiteur

Durant toute la saison

- Avant la rencontre

- o Confirmer la réservation de votre terrain auprès de votre gestionnaire d'installation
- o Contacter systématiquement vos adversaires pour vérifier l'organisation du prochain match (couleur maillots, adresse terrain, horaire, ...)
- o Vérifier votre pharmacie
- o Assurez-vous de la présence effective de vos joueurs pour la prochaine rencontre
- o Donner tous les renseignements nécessaires aux arbitres qui vous appelleront avant la rencontre
- o Prévenir votre Commission de gestion en cas de non tenue du match le plus tôt possible

- Le jour de la rencontre

- o Si vous êtes recevant, vous devez fournir la feuille de match.
- o Chaque équipe rempli toutes les rubriques des parties la concernant
- o Présenter vos licences et pièces d'identité à l'arbitre (officiel ou bénévole) avant le début du match. Elles seront vérifiées par les Capitaines. Un joueur qui ne peut présenter sa licence, devra impérativement présenter une pièce officielle d'identité (CNI, passeport, permis de conduire – Article 13 du Règlement)
- o Régler les indemnités d'arbitrage dues aux arbitres officiellement désignés, munis de leur convocation (Un reçu vous est obligatoirement remis). Rappel : cette saison l'indemnité d'arbitrage s'élève à 50 euros par arbitre à régler par moitié par les 2 équipes)

- Après la rencontre

- o Les deux équipes signent la FM, dictent éventuellement des observations à l'arbitre qui les inscrits dans la case observations
- o Le club vainqueur (ou recevant en cas de match nul) saisi le score sur le site www.footsgtidf.org dans les 48 heures qui suivent la rencontre.
- o Le club vainqueur (ou recevant en cas de match nul) adresse la feuille de match à son Comité de gestion dans les 48h00 qui suivent la rencontre
- o N'hésitez pas à adresser un rapport à votre commission de gestion sur le déroulement de la rencontre (même si elle s'est bien déroulée).
- o De même, signalez tous les comportements (des joueurs, dirigeants, arbitres, personnels...) que vous jugeriez inappropriés

Clubs à plusieurs équipes

(Article 15 du Règlement)

Les clubs à plusieurs équipes doivent fournir la liste de composition de chacune de leurs équipes avant le 1er week-end de novembre.

Les clubs ayant plusieurs arbitres en activité

(Article 30.1 du Règlement)

Ils doivent faire connaître l'équipe de rattachement de chacun de leurs arbitres avant le 1er week-end de novembre.

Les reports de rencontres

(Article 4 du Règlement)

Une seule demande de report est autorisée sur la saison, sauf cas exceptionnels étudiés par la Commission.

Toute demande de report doit être formulée par écrit, au minimum 15 jours avant la date de la rencontre. Dans le cas où ce délai n'est pas respecté, l'accord écrit de l'adversaire est obligatoire.

Les joueurs suspendus suite à expulsion

(Article 43 du Règlement)

- **Expulsion suite à deux avertissements** (cartons jaunes) dans le même match : Le joueur expulsé est suspendu le match officiel qui suit (Championnat ou Coupe)
- **Expulsion suite à un acte d'anti jeu (main volontaire, dernier défenseur...)** (carton rouge à 3 unités de pénalité sportive) : Le joueur expulsé est suspendu le prochain match officiel qui suit (Championnat ou Coupe)
- **Expulsion directe** (Carton rouge à 5 unités de pénalité sportive) : Le joueur est suspendu au minimum les deux prochains matches officiels qui suivent, en attente de la réception de son rapport et de ceux des capitaines, délégués, arbitres et de la Commission des Litiges.

Attention ! Chaque responsable d'équipe doit suivre attentivement les sanctions de ses joueurs pour éviter toutes sanctions supplémentaires.

Les sanctions publiées dans les bulletins peuvent l'être avec retard et ne sont données qu'à titre informatif.

L'arbitre Officiel et son club

Toutes les équipes engagées ont obligation d'avoir un arbitre en activité qui doit effectuer son quota d'arbitrage ou présenter un stagiaire aux formations organisées dans les Comités. (Article 30 du Règlement)

L'arbitre fait partie intégrante d'une équipe, et à ce titre, doit rester en contact avec ses dirigeants et coéquipiers. Il doit faire progresser son équipe dans la compréhension des règles et du jeu et contribuer ainsi à l'amélioration des comportements et du jeu de son équipe.

Les responsables d'équipes doivent tout mettre en œuvre pour que leur(s) arbitre(s) soi(en)t en possession de leur licence validée le plus tôt possible pour pouvoir être désigné dès les premières rencontres.

Ils devront veiller à ce que leur arbitre soi(en)t à jour de toutes les formalités administratives nécessaires pour pouvoir être désigné(s).

Pour démarrer son arbitrage, L'arbitre officiel devra obligatoirement avoir déposé auprès de sa commission de désignation :

- Ses disponibilités
- Son certificat médical
- Avoir réglé son millésime pour la saison en cours
- Être en possession de sa licence dûment validée
- Avoir participé à une réunion de reprise de saison convoquée par sa commission de désignation

L'arbitre Officiel, les équipes et sa Commission

L'arbitre est avant tout un animateur du Foot FSGT. Il doit aider les équipes dans les formalités administratives avant et après match.

Il doit rappeler brièvement aux équipes les règles spécifiques du Foot FSGT : Utilisation du carton blanc, l'avancée ou le recul du ballon sur contestation, le remplacement tournant ainsi que quelques consignes générales.

Avant chaque rencontre, il doit appeler les équipes pour confirmer la tenue du match ainsi que le lieu et l'horaire.

Il doit se présenter sur le terrain au minimum $\frac{3}{4}$ d'heure avant le coup d'envoi pour vérifier l'état du filet, du terrain.

Il doit exiger la présentation de pièces officielles d'identité pour tous les joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que la présentation des licences.

Un joueur qui n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité officielle ne peut pas participer à la rencontre.

En cas d'impossibilité à se déplacer sur une rencontre, il doit OBLIGATOIREMENT prévenir, avant la date de la rencontre, les deux équipes ainsi que son Comité de désignation de son absence.

Il doit adresser un rapport à son Comité de désignation dès qu'un incident survient avant, pendant ou après la rencontre (carton rouge ou autres incidents) dans les 48 heures.

Il doit répondre à toutes convocations des Commissions des Litiges auxquelles sa présence est requise

L'indemnité d'arbitrage

L'indemnité d'arbitrage est fixée à 50 euros et doit être réglée par moitié par chaque équipe avant la rencontre.

Pour se faire indemniser par les équipes, l'Arbitre doit obligatoirement présenter sa convocation et donner un reçu aux équipes après règlement.

Un arbitre peut décider de ne pas officier si une (ou les deux équipes) refuse(nt) de lui régler son indemnité, mais en aucun cas, il ne peut empêcher le déroulement du match.

Il doit retourner sa convocation en précisant le motif de non arbitrage au dos à sa Commission qui enverra une facture au(x) club(s) en fonction de la situation.

En cas d'absence d'une (ou des deux équipes) l'arbitre doit renvoyer l'intégralité de sa convocation à sa commission.

L'équipe éventuellement présente ne doit rien lui régler.

L'intégralité de l'indemnité sera réclamée à l'équipe absente

Procédure en cas d'absence d'arbitre officiel désigné

(Article 25 du Règlement)

Ordre de priorité pour l'arbitrage avec un Arbitre au Centre :

- Arbitre officiel FSGT, neutre, présent sur le terrain et qui peut présenter sa carte d'officiel à jour
- Arbitre officiel FSGT, licencié à l'une des deux équipes, qui peut présenter sa carte d'officiel à jour (si les deux équipes présentent un arbitre officiel en règle, un tirage au sort est effectué)
- Arbitre bénévole, titulaire d'une licence à jour, présenté par le club visiteur
- Si aucune personne ne remplit les conditions ci-dessus, le club recevant devra obligatoirement fournir l'arbitre, muni d'une licence FSGT à jour, même s'il faut détacher un joueur de champ.

Absence d'un des deux Arbitres Officiels désignés au Centre (arbitrage à 2) :

- L'arbitre désigné, seul présent, arbitre au centre avec 2 arbitres assistants des clubs
- Arbitrage à deux au Centre, avec l'arbitre désigné présent et un deuxième arbitre bénévole tiré au sort entre les deux clubs.

Dans tous les cas énoncés ci-dessus, les arbitres non munis d'une convocation officielle ne doivent pas être indemnisés

Les autorisations

(Article 14 du Règlement)

Elles sont prévues pour pratiquer une activité qui n'existe pas dans son club. Un formulaire est à retirer dans son comité d'affiliation et à retourner pour validation, dûment rempli et signé par son club. Elle est valable après la date de parution dans le bulletin hebdomadaire. 4 joueurs maximum peuvent pratiquer munis d'une autorisation dans une même équipe.

Les mutations

(Article 16 du Règlement)

Un adhérent peut changer une fois de club dans la saison (sauf changement de domicile justifié). Elle est effective après la validation par le comité d'origine.

Les Sélections Départementales

Dans la plupart des Comités départementaux de la région parisienne, il existe une sélection départementale.

Elle a pour but de rassembler des joueurs issus de clubs du même comité d'affiliation, afin de favoriser :

- Les échanges et les rencontres.
- Les rapprochements sportifs et humains entre les footballeurs et par extension entre les clubs
- Les progrès sportifs et techniques
- L'amélioration des qualités du football FSGT et participation a un football de meilleur niveau

Les équipes de Foot à 7 et à 5 peuvent également présenter des candidats.

Tous les dirigeants sont invités à présenter des candidats, qui participeront à des rencontres avec d'autres Sélections de l'Ile de France et de Province.

Profil des candidats :

- Avoir et maintenir un comportement sain dans les rapports humains et sportif
- Être en capacité d'autonomie pour participer aux activités des sélections départementale ou fédérale (avec accord de son club FSGT)
- Être en capacités techniques et physiques
- Avoir l'objectif d'améliorer son propre football, celui du groupe et ses connaissances du foot a 11 FSGT, les innovations en cours ou à l'essai et, simultanément, la connaissance, l'amitié, la solidarité du groupe

Ces rencontres permettent la constitution de l'équipe fédérale FSGT qui peut être amenée à participer à des épreuves internationales.

Organisation des Coupes

Plusieurs possibilités :

Inscription au Brassage

Vous pouvez faire le choix de participer (à l'issue des Brassages) à la Coupe Nationale ou à la Coupe Régionale ou à la Coupe Départementale (vous cochez les 3 cases)
C'est votre classement à la fin des Brassages qui déterminera dans quelle Coupe vous pouvez être versé.

Vous pouvez faire le choix de participer (à l'issue des Brassages) qu'à une ou deux des trois Coupes proposées, en fonction de votre classement.

ATTENTION. Le démarrage des Brassages débute très tôt dans la saison. (Le 23 septembre)

Engagement direct

Vous faites le choix de jouer uniquement la Coupe Départementale ou la Coupe Régionale.

Les Coupes Régionales et Départementales débutent après la phase des brassages à laquelle vous n'aurez pas participé. (Vers janvier)

Les brassages sont gérés par moment de pratique :

vendredi et du lundi

Comité de Paris
35, avenue de Flandre – 75019 PARIS
01.40.35.18.49 foot@fsgt75.org

samedi après-midi

Comité des Hauts de Seine
161 rue des Renouillers - 92700 COLOMBES
01.47.21.52.14 fsgt@fsgt92.org

samedi matin

Comité de Seine St Denis
16, avenue Paul Eluard – 93000 BOBIGNY
01.48.31.12.59 fsgt93@wanadoo.fr

dimanche matin

Comité du Val de Marne
115, avenue Maurice Thorez – 94200 IVRY
01.49.87.08.50 fsgt94@wanadoo.fr

QUELQUES RAPPELS EXTRAITS DU REGLEMENT DES FOOT IDF

pour remplir correctement une feuille de match

A L'ATTENTION DES DIRIGEANTS ET CAPITAINES

Article 18 : Une feuille de match est remplie par les deux équipes, avant chaque rencontre.

Elle est fournie par l'équipe recevante.

Toutes les rubriques prévues doivent être renseignées... sous peine d'une unité administrative de pénalité.

Article 29 : Le Délégué du club est obligatoire pour :

Toutes les rencontres des niveaux A et B

Toutes les rencontres des autres niveaux quand il y a arbitrage à deux au centre

Article 47 : Les équipes se verront infliger des unités de pénalités administratives pour les infractions suivantes :

- | | |
|--|----------|
| · Equipe faisant évoluer des joueurs sous pièces d'identité | 2 unités |
| · Retard du coup d'envoi à cause d'une équipe | 5 unités |
| · Demande de rectification d'un score alors que la FM a été signée | 5 unités |
| · Non saisie du résultat de la rencontre sur le site Internet | 2 unités |

A L'ATTENTION DES ARBITRES OFFICIELS OU BENEVOLES

Article 12 : Remplacement d'un arbitre assistant.

Porter au verso de la feuille de match, le nom et n° de licence des nouveaux arbitres assistants.

Article 18 : Après la rencontre, l'arbitre porte le résultat en chiffres et en lettres. Au verso, les diverses sanctions éventuelles.

Les réclamations des capitaines d'avant et après match sont transcrites par l'arbitre sous leur dictée avec signatures obligatoires des deux capitaines.

Si le match n'a pu se dérouler normalement, aucun score ne sera porté et l'arbitre adressera un rapport circonstancié pour en préciser les raisons, à la commission gestionnaire, dans les 48 h 00 qui suivent la rencontre.

Idem dans le cas d'expulsion de joueur(s) rapport à la Commission gestionnaire dans les 48 h 00.

Toutes ratures, surcharges, doivent être approuvées par la signature de l'arbitre, apposée en face de la rectification.

Article 20 : Dans les cas d'équipe en retard ou incomplète (moins de 8 joueurs), la feuille de match remplie par l'arbitre précisera le motif du forfait.

Article 27 : Parmi ses attributions, l'arbitre doit OBLIGATOIREMENT

- Vérifier au moment de leur entrée en jeu, l'identité des joueurs complémentaires entrés en cours de match et qui n'auraient pas été contrôlés avant le début de la rencontre.
- Inscrire après la rencontre les noms, prénoms et numéros de licence des joueurs complémentaires entrés en cours de match.

Contrôle Médical

Les obligations imposées par la Loi

Les bonnes pratiques à avoir pour les clubs et associations affilié-e-s à la FSGT

Renouvellement de la licence FSGT pour la saison 2017-2018 dans une ou plusieurs activités qui ne présentent pas de contraintes particulières :

Les clubs et associations affilié-e-s à la FSGT doivent remettre le questionnaire de santé et l'attestation à tout-e adhérent-e qui sollicitera le renouvellement sans discontinuité de sa licence FSGT pour la saison 2017-2018 et qui, pour la saison 2016-2017, avait présenté un certificat médical.

Si l'adhérent-e répond « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :

Dans ce cas, l'adhérent-e n'aura pas à présenter de certificat médical, mais devra obligatoirement renseigner et signer l'attestation certifiant qu'il-qu'elle a répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé.

Pour sa part, le club / association, conservera l'attestation signée et, par la suite, sollicitera le renouvellement de la licence de l'adhérent-e auprès du Comité FSGT de rattachement.

Si l'adhérent-e répond « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé :

Dans ce cas, l'adhérent-e devra remettre au club / association un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du-des sport-s concerné-s datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence FSGT . Et, par la suite, le club / association sollicitera le renouvellement de la licence de l'adhérent-e auprès du Comité FSGT de rattachement.

Très important : Les clubs et associations doivent obligatoirement recueillir et conserver les attestations ou les certificats médicaux, mais surtout pas les questionnaires de santé !

En effet, les renseignements apportés par l'adhérent-e sur le questionnaire de santé sont de sa responsabilité exclusive et relèvent du secret médical.

Demande de 1ère licence FSGT ou non présentation de certificat médical pour la saison 2016-2017 :

Pour la saison 2017-2018, toute personne sollicitant la délivrance d'une 1ère licence FSGT, ou qui n'a pas présenté de certificat médical pour la saison 2016-2017, devra remettre à son club / association un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du-des sport-s concerné-s datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence FSGT.

Nous vous informons que le questionnaire de santé (Cerfa n° 15699*01) et l'attestation, sont en téléchargement libre sur le site internet de la FSGT : www.fsgt.org (rubrique « adhésion », puis « certificat médical »). Vos adhérent-e-s ont ainsi la possibilité de télécharger directement ces deux formulaires et d'autres documents en relation avec le certificat médical. Nous vous invitons à les informer de cette possibilité.

Comment remplir une feuille de match

Cette feuille de match doit être toujours fournie par l'équipe recevant. Elle doit être remplie par les deux dirigeants et/ou les deux capitaines et complétée par l'arbitre officiel ou bénévole.

RECTO

- Zone n°1 : A remplir par le dirigeant ou le capitaine recevant. Entourer le niveau et le groupe.
- Zone n°1 A : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole.
- Zone n°1 B : A remplir par le dirigeant ou le capitaine recevant en inscrivant la date initiale du match.
- Zone n°2 : A remplir par le dirigeant ou le capitaine recevant.
Inscrire distinctement les n° de maillots, nom et prénom des joueurs, et n° de licences jusqu'à 16 joueurs possibles.
Première ligne: n° de maillot, nom et prénom et n° de licence du capitaine.
Cocher la bonne rubrique dans la case arbitre.
- Zone n°3 : A remplir par le dirigeant ou le capitaine visiteur.
Inscrire distinctement les n° de maillots, nom et prénom des joueurs, et n° de licences jusqu'à 16 joueurs possibles.
Première ligne : n° de maillot, nom et prénom et n° de licence du capitaine.
Cocher la bonne rubrique dans la case arbitre.
- Zone n°4 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole.
Inscrire distinctement nom, prénom, n° de licence ainsi que le comité d'appartenance pour l'arbitre officiel ou n° de licence pour l'arbitre bénévole.
Cocher la bonne rubrique dans la case arbitre.
- Zone n°5 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole.
Inscrire distinctement le résultat en chiffres et en lettres.
Si rencontre non jouée, rayer la zone et remplir la zone n°11.

VERSO

- Zone n°6 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole, en cas de réclamations, réserves et/ou observations AVANT la rencontre (pièces d'identités des joueurs) sinon inscrire R.A.S.
- Zone n°7 : Signatures obligatoires de l'arbitre et des capitaines AVANT la rencontre.
- Zone n°8 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole, en cas de réclamations, réserves et/ou observations PENDANT et APRES la rencontre sinon inscrire R.A.S.
- Zone n°9 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole.
Remplir distinctement toutes les cases (pour les cartons inscrire blanc, jaune ou rouge).
Si aucune sanction, raturer toute la zone.
- Zone n°10 : Signatures obligatoires des arbitres, capitaines et délégués APRES la rencontre.
- Zone n°11 : A remplir par l'arbitre officiel ou bénévole. Expliquer succinctement les circonstances du non déroulement ou d'arrêt de la rencontre.
Envoyer un rapport détaillé.

CALENDRIER GENERAL

date	v.s.	vendredi	samedi	dimanche	lundi
du 22 au 25 sept.		Championnat	Championnat	Coupes - Brassage	Championnat
du 29 sept. au 2 oct.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 6 au 9 oct.		Coupes - Brassage	Coupes - Brassage	Coupes - Brassage	Coupes - Brassage
du 13 au 16 oct.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 20 au 23 oct.		Coupes - Brassage	Coupes - Brassage	Coupes - Brassage	Coupes - Brassage
du 27 au 30 oct.		Remis	Championnat	Remis	Championnat
du 3 au 6 nov.		Coupes - Brassage	Coupes - Brassage	Remis	Coupes - Brassage
du 10 au 13 nov.		Remis	Remis	Championnat	Remis
du 17 au 20 nov.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 24 au 27 nov.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 1er au 4 déc.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 8 au 11 déc.		Coupes - Cadrage	Coupes - Cadrage	Championnat	Coupes - Cadrage
du 15 au 18 déc.		Championnat	Championnat	Coupes - Cadrage	Championnat
du 22 au 25 déc.		Remis	Remis	LIBRE	LIBRE
du 29 déc. au 1er jan.		LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE
du 5 au 8 jan.		Remis	Remis	Remis	Remis
du 12 au 15 jan.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 19 au 22 jan.		Championnat	Coupes - 1/16 finale	Championnat	Championnat
du 26 au 29 jan.		Coupes - 1/16 finale	Remis	Coupes - 1/16 finale	Coupes - 1/16 finale
du 2 au 5 fév.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 9 au 12 fév.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 16 au 19 fév.		Remis	Remis	Remis	Remis
du 23 au 26 fév.		Coupes - 1/8 finale	Coupes - 1/8 finale	Coupes - 1/8 finale	Coupes - 1/8 finale
du 2 au 5 mar.		Remis	Remis	Remis	Remis
du 9 au 12 mar.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 16 au 19 mar.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 23 au 26 mar.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 30 mar. au 2 avr.		Remis	Remis et Delaune	Remis et Delaune	Remis
du 6 au 9 avr.		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 13 au 16 avr.		Remis	Remis	Championnat	Remis
du 20 au 23 avr.		Remis	Remis	Remis	Remis
du 27 au 30 avr.		Coupes - 1/4 finale	Coupes - 1/4 finale	Coupes - 1/4 finale	Coupes - 1/4 finale
du 4 au 7 mai		Championnat	Championnat	Championnat	Remis
du 11 au 14 mai		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 18 au 21 mai		Remis	Remis	Remis	Remis
du 25 au 28 mai		Coupes - 1/2 finale	Coupes - 1/2 finale	Coupes - 1/2 finale	Coupes - 1/2 finale
du 1er au 4 juin		Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
du 8 au 11 juin		Coupes - finale	Coupes - finale	Coupes - finale	Coupes - finale

Composition des groupes de Championnats 2017-2018

VENDREDI SOIR

Niveau A – Gestion 94

ANTONY FC (92)
AS METROPOLITAN ONDAS (75)
AS MUSEUM (75)
AS PARIS NORD (95)
CANTOU FC (75)
CICLON LATINO (75)
ESC 15 A (75)
LEVALLOIS SC B (92)
LOKOMOTIV 94 (94)
UNIONE CORSA (75)

Niveau B – Gestion 75

AC TRABZON (93)
AS DE FANCHON (75)
AS ENTRAIDE (75)
AS LAUMIERE (75)
AS SANTUARIO-TULUA (75)
AS TURK (95)
ASPDI (75)
BOCA JUNIOR (75)
CS SALVADOR ALLENDE (94)
FC CHOISY LE ROI VS (94)

Niveau C – Gestion 75

AJ LA NOUE (93)
DEPORTIVO LEONARDO (75)
INTER BAGATELLE (75)
LA OLD FIRM FC (75)
LE BORUSSIA DES POTOS (75)
OASIS 18 (75)
PARAGUAY (75)
RAFALE SC (75)
RED DEVILS FC (75)
ST BERNARD (75)

SAMEDI MATIN

Niveau A – Gestion LIF

AS PLUS LOIN A (75)
AS PLUS LOIN B (75)
ASC BNP PARIBAS (75)
CFC/BNF (93)
UA SOCIETE GENERALE A (75)
US IVRY CENTRE VILLE (94)
USMT CRETEIL SAINT MAUR (94)
USMT IVRY (94)
USMT RER B (94)
VIRY EVENTIS (94)

Niveau B – Gestion LIF

AS BARRACUDA A (75)
AS COPAINS IDF (93)
JOHNSON DIVERSEY FC (75)
LEVALLOIS SC A (92)
PARIS PANTIN FC A (75)
PARIS PANTIN FC B (75)
RAPID VAL DE MARNE (94)
RC PANTIN (93)
UA SOCIETE GENERALE B (75)
USMT FLANDRE (75)

Niveau C – Gestion 92

AB PRINT FC (75)
AS CHEMINOTS DE CONFLANS (78)
AS GO WEST (92)
ATHLETICO D ASNIERES (92)
DYNAMO RICARIOCA (75)
F. I. F. (94)
MAZARS (92)
US IVRY JJ ROUSSEAU (94)
US IVRY THOREZ (94)
VEOLIA AC (93)

Niveau D – Gestion 94

AS BARRACUDA B (75)
AS ING BANK (75)
INTERNATIONALE METEQUE (75)
LEVALLOIS SC 7A (92)
MC2 I UNITED (75)
MSB UNITED (93)
OLYMPIQUE DE MEUDON (92)
RAFALE OC (75)
TOUT PUISSANT ARAGO 11 (75)

SAMEDI MATIN VETERANS

Niveau A – Gestion 92

AF BAGNEUX (92)
AS COMMUNAUX DE PANTIN (93)
AS MALGACHE B (75)
ASCO RUEIL B (92)
CLUB 92 CMCAS (92)
CM AUBERVILLIERS D (93)
CM AUBERVILLIERS E (93)
CM AUBERVILLIERS F (93)
ES CHEMINOTS COLOMBES B (92)
MBDA SPORT B (92)
SCIENCES PO MEN IN BLACK (75)
UMASSAC B (93)

Niveau B – Gestion 78

ANCIENS JOYEUX DE L ASOM (78)
AS DILA (75)
ASC BNP PARIBAS CTIP (75)
CM AUBERVILLIERS B (93)
CM AUBERVILLIERS C (93)
FC PARIS MALAGASY (92)
IDP EMPLOI (93)
LES ANCIENS DU MANTOIS (78)
MBDA SPORT C (92)
SNECMA GENNEVILLIERS B (92)
USMT BOISSY SUCY (94)

SAMEDI APRES MIDI

Niveau A – Gestion LIF

AS COPA (75)
AS GREVES COLOMBES (92)
AS REGGINA CALCIO (94)
ASCO RUEIL A (92)
CS CHILI (75)
ESPOIR 18 (75)
FC NOISY LE SEC (93)
PSV (94)
SAMARITAINE FC (75)
US GAZELEC LANDY 93 (93)

Niveau B – Gestion 93

AGUIAS FC (75)
AS CAMBODGIENNE A (75)
AS MALGACHE A (75)
AS VAL IMMO (75)
AS ZENAGA A (93)
ASA RIGONDES (75)
BLANKOK UNITED (93)
ES VITRY (94)
MELTING PASSES (75)
UMASSAC (93)

Niveau C – Gestion 94

AFMG (91)
AIGLE NOIR (94)
AS ARCADES (94)
AS FUN CACHAN (94)
ASC ACCOLADE (75)
ASC MUETTE (95)
ETOILE ROUGE (94)
FC SALENGRO (93)
FCAT LEVALLOIS (92)
GARE DE BONDY (93)

DIMANCHE MATIN

Niveau A – Gestion LIF

AF BRAGADAS (93)
AF PORTUGAIS PARIS (75)
APP CLICHY (75)
AS DARTY (93)
AS MALGACHE C (75)
ASCFC MONTREUIL B (93)
FC 5 QUINAS (93)
JS IMAZIGHEN (75)
MAJESTICS UNITED (94)
US BRUNE SNDTP (75)

Niveau B – Gestion 75

ACAF FRANCE FOOTBALL (93)
AOP BEZONS (95)
AP MONTALEGRE (92)
AS CANONNIERS MENILMONTANT (75)
AS PP XV A (75)
FC HAJDUK VELJKO B (75)
FC PARIS 7 (75)
FC SOLVEIRA A (75)
JSC (95)
US SEARA DRANCY (93)
USMT RIVES NORD (75)

Niveau C – Gestion 94

ACP CHOISY LE ROI (94)
AS CAMBODGIENNE B (75)
AS ESTORIL (94)
AS TOHO (95)
ASCPL (92)
AY YILDIZ 78 DE L ASOM (78)
ETOILE BLEUE VITRY (94)
FC GEOFFROY (94)
JOIE DE JOUER (94)
LES GARS DU XV (75)
US CHOISY (94)

LUNDI SOIR

Niveau A – Gestion 93

ACM REGGINA (94)
AS CHARDONNET (75)
AS CHATOYANCE (94)
ASC VITRY (94)
ASPTT AC VICTOR HUGO A (94)
FC ODB (75)
FONTENAY FOOTBALL TEAM (92)
FOOT PASSION (93)
STV TEAM 93 A (93)

Niveau B – Gestion 75

AS CANAL PLUS (92)
AS QUINZE FC (92)
AS TITANS (75)
ASPTT AC VICTOR HUGO B (94)
CLUB DEFENSE BALARD-A (75)
ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE (75)
INTERNATIONALE IDF FC (75)
SPARTAK RETROGRAD (75)
WINAMAX FC (75)

Niveau C – Gestion 93

AGATHA STRONGBOLY (75)
AJ LA NOUE B (93)
APSAP BEAUJON (92)
CE CEIDF (75)
CHEMINOTS DU LANDY (93)
CLUB UNI DU LUNDI (75)
COS PAVILLONS/BOIS (93)
ES PARISIENNE (75)
FC BOLINGO UNITED (93)
FC VIVRE ENSEMBLE (91)
FOOTBALL TEAM AGIR + (75)
MONAC OLYMP VINCENNES (75)
OPOSSUM BOOMBOX (75)
PARIS D'EXIL (75)
US VIGNEUX (91)
ZENITH ATHLETE FOOT (75)